



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 05 JANVIER 2024

L'an 2024, le 5 janvier 19 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 décembre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, BURLIN Véronique, Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean

Absente excusée : SEMENCE-LOUIS Cindy.

Absents : BRELOT Emilie, SANTINI Eddy

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2023.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATION TRAVAUX DEPARTEMENTALE 100

Monsieur le maire présente les devis concernant la création d'un réseau d'eau pluvial, de pose de bordures et caniveaux sur la D 100 (rue d'Apremont). Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de retenir l'entreprise SARL CTM dont le devis s'élève à 21178 € HT soit 25 413.60 € TTC. Ensuite le maire présente le plan de financement comme suit :

	MONTANT HT	POURCENTAGE
Dotation DETR (ETAT)	6 353	30%
Subvention Département 18	2 118	10%
Autofinancement	12 707	60%
TOTAL	21 178	100%

A l'unanimité des présents le conseil municipal approuve et autorise le maire à solliciter les aides financières.

II. RAPPORT INSEE

Monsieur le maire communique le rapport INSEE sur le recensement de la population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune) : 383

- Population comptée à part (personnes résidant dans une autre commune mais ayant conservé une résidence sur le territoire, exemple : étudiants) : 6
- Population total : 389

III. INFOS DIVERSES

- ◆ **Finances** : le maire informe que les subventions et dotations attendues nous ont été versées, concernant l'exercice 2023.
- ◆ **SDIS** : le **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**écurité du Cher nous a notifié notre contribution pour l'année 2024, elle s'élève à 12 046 € soit une augmentation de 4.99 %.
- ◆ **CDAD** : le **C**onseil **D**épartemental de l'**A**ccès au **D**roit a fait parvenir sa demande de contribution pour l'année 2024, le maire propose de verser 80€ comme les années précédentes, les membres présents du conseil municipal approuvent.
- ◆ **Panneaux publicitaires** : sur le territoire des **E**talissements **P**ublics de **C**oopération **I**ntercommunale à fiscalité propre dotés de la compétence **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme (PLUI, ce qui est notre cas) la loi prévoit le transfert automatique au président de l'EPCI des pouvoirs de police de la publicité, les maires pourront toutefois s'opposer à ce transfert d'ici au 30 juin 2024 ; le président de l'EPCI pourra renoncer jusqu'au 31 juillet 2024 à exercer ces pouvoirs sur l'ensemble des communes membres de l'établissement en cas d'opposition d'un ou plusieurs maires ce qui devrait être notre cas...

Tour de table :

EPFLI : Alain COURZADET, 1^{er} adjoint, fait le point sur le projet de reprise de la grange et de la maison sis au 2 rue de Sancoins (carrefour D920 – D100) par l'établissement foncier missionné par la commune dans l'objectif d'aménager le lieu. Les signatures concernant chacune des 2 parties de la grange sont choses faites ce 5 janvier chez le notaire, ce sera un peu (!) plus long administrativement parlant pour la maison.....

Relais téléphonie mobile : Michelle DREAN demande où en est le projet d'installation, le maire rappelle qu'il a téléphoné à la société Syscom fin novembre, société qui n'avait pas repris contact avec le propriétaire de la parcelle retenue. Depuis pas de nouvelle..... le maire s'engage à appeler de nouveau.

Secrétaire de séance

Alain COURZADET



Le Maire

Jean-Yves GIOT

